

RE P O N S E

D E

M. Michel PERROT, Directeur



CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
TOULON - LA SEYNE SUR MER

Chambre Régionale des Comptes Provence - Alpes - Côte d'Azur	
du	20 NOV. 2008
N°	2919
Courrier Arrivé	

■ **CHEF D'ETABLISSEMENT**

Michel PERROT
Directeur

■ **POLE DIRECTION GENERALE**

Philippe DUGAND
Directeur-adjoint
Responsable du Pôle

■ **SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Frédéric RODRIGUES
Attaché d'administration hospitalière

■ **SERVICE QUALITE, COMMUNICATION**

ET CLIENTELE
Béatrice VANUXEM
Directeur-adjoint

Monsieur Bertrand SCHWERER
Président de la Chambre Régionale des
Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur
17, rue de Pomègues
13295 MARSEILLE CEDEX 08

Toulon, le 12 novembre 2008

PDG.MP.sv

Aff. suivie par : Michel PERROT

Tél : 04.94.61.61.11

Fax : 04.94.61.61.62

@ : dg@ch-toulon.fr

Dossier : Greffe/n°2077

Lettre recommandée avec AR n°656974250

Monsieur le Président,

Suite à la réception le 15 octobre dernier des observations provisoires de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon - La Seyne sur Mer à compter de l'exercice 1995, veuillez trouver, ci-joint, une réponse sur quelques éléments du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Directeur,

Michel PERROT

TOUT COURRIER DOIT ETRE ADRESSE IMPERSONNELLEMENT
AU DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON - LA SEYNE SUR MER

B.P. 1412 - 83006 Toulon Cedex - Standard : 04 94 61 61 61 - FAX : 04 94 61 61 12 - NET : www.ch-toulon.fr

HOPITAUX FONT-PRE CHALUCET (TOULON) ■ GROUPE HOSPITALIER DE LA SEYNE-SUR-MER ■ CENTRE DE GERONTOLOGIE Georges CLEMENCEAU (LA GARDE)

NOTES RELATIVES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LA GESTION DU C.H.I.T.S.

- **page 4 → avant dernier paragraphe**

L'hôpital Font-Pré n'a pas été classé IGH (Immeuble de Grande Hauteur). Après désaffectation du huitième étage, il a pu être classé en 1999 en ERP (Etablissement Recevant du Public).

- **page 17 → chapitre 5.5.3 a)**

Depuis ma prise de fonction début 2007, les délégations de signature nominatives ont été faites, principalement pour les directeurs adjoints appelés à assurer la fonction de représentant du pouvoir adjudicateur.

- **page 18 → paragraphe b**

Le rapport annuel retraçant les comptes des sociétés attributaires d'une délégation de service public n'ont jusqu'à ce jour pas été transmis pas ces sociétés. Il est à noter que la direction a relancé cette demande auprès des sociétés concernées (pour la prestation TV et téléphone). Pour les autres prestations concernées à l'époque de l'inspection CRC (cafétéria et distribution automatique), elles ne sont plus couvertes par une délégation de service public mais par une convention d'occupation privative du domaine public hospitalier, qui n'exige pas ce type de rapport.

- **page 22 → chapitre 5.6.2.5 troisième paragraphe**

En 2007, une application de Gestion Electronique de Documents (GED) pour la gestion du chantier de construction du nouvel hôpital Sainte-Musse a été mis en place (facturation et paiement). Toutefois, la Trésorerie ne souhaite pas finaliser les modalités de dématérialisation offertes par le système, ce qui représente une limite à son exploitation optimale.

- **page 24 → avant dernier paragraphe**

La construction a débuté en mai 2007.

- **page 47 → premier paragraphe**

On peut regretter que par deux fois, sur une courte période et au moment où il avait annoncé son départ, l'ancien directeur ait pris l'initiative de faire acheter et vendre les logements de fonction qui avaient été mis à sa disposition, ceci n'étant pas en cohérence avec la mise en vente de quatre villas de fonction occupées par des directeurs adjoints et incluses dans la vente du site du Réal Martin, à Pierrefeu du Var. Cependant, pour compenser l'ensemble de ces ventes, un seul logement a donc été finalement racheté à proximité immédiate de l'hôpital Font-Pré et du futur hôpital Sainte-Musse.

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal
Toulon-La Seyne sur Mer
Michel PERROT